

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-262
Occupation du domaine public
Rue du Faubourg

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur William PICARD;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur William PICARD est autorisé à réserver deux places au 46 et 50 rue du Faubourg pour une livraison de sable, du vendredi 31 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Monsieur William PICARD, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur William PICARD, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.